

# **Règlement intérieur compétition Court-Métrage** **Festival Clips de Paname** (à parapher et signer)

## **I/ Conditions de participation**

Pour participer à la compétition Court-Métrage du Festival Clips de Paname, il suffit d'envoyer par mail, les éléments suivants à l'adresse [festival@clapdepaname.com](mailto:festival@clapdepaname.com) :

- Un lien vidéo de votre court-métrage.
- La fiche de renseignements remplie et signée.
- Le règlement intérieur paraphé et signé.
- Carte d'adhérent ou preuve du règlement des frais de participation.

Frais de participation de 15 euros à régler via le formulaire helloasso sur la page Festival du site internet : <https://clapdepaname.com/index.php/festival/>

Toute candidature dont les frais de participation n'auront pas été réglés sera refusée.

**La participation est GRATUITE pour les adhérents et les Audoniens !**

**Il n'est possible de postuler qu'avec un court-métrage par participant.**

## **II/ Déroulement du processus de sélection**

Une fois la période pour postuler close, les organisateurs regarderont l'ensemble des courts-métrages reçus pour sélectionner ceux qui constitueront la sélection officielle. Un jury désignera plusieurs Prix lors du festival.

Chaque court-métrage sera visionné par l'ensemble des membres du Jury qui sélectionneront collectivement les courts-métrages en compétition. L'association Clap de Paname n'apportera aucune précision sur ses choix qui reste à sa discrétion.

## **III/ Acceptation du règlement**

La présentation d'un projet auprès du festival Clips de Paname organisé par l'association Clap de Paname implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Clap de Paname se réserve le droit de modifier les conditions ou de les annuler, et ne saurait encourir une quelconque responsabilité à ce titre. Dans ces cas, elle veillera à en informer les auteurs candidats dans les meilleurs délais.

#### **IV/ Informatique et libertés**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent atelier sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « informatique et libertés ».

En application de cette loi, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant.

En tout état de cause, les données personnelles communiquées par les candidats seront exclusivement utilisées dans le cadre de la résidence. Les informations personnelles ainsi que les scénarios envoyés ne seront pas divulgués ou utilisés en dehors de cet atelier.

#### **V/ Droit à l'image**

Les personnes sélectionnées autorisent l'association Clap de Paname à prendre des photos et des vidéos ainsi qu'à communiquer dans un but de promotion et de communication, sur le site internet [www.clapdepaname](http://www.clapdepaname) et sur les réseaux sociaux de l'association.

Date :

Nom, Prénom et Signature